

DIRECTEUR DE CONTROLE AUX FRONTIERES ET DES ACCORDS
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Missions et activités du poste :

Assure sous l'autorité du Directeur Général et en conformité avec les textes en vigueur les missions et les activités suivantes :

- Participer à la définition de la stratégie nationale en matière des questions sanitaires et phytosanitaires (SPS), normatives et de facilitation des échanges aux frontières en concertation avec le Ministère et les autres autorités et organismes concernés ;
- Concevoir, piloter et harmoniser les systèmes nationaux de contrôle sanitaire et phytosanitaire aux frontières et veiller à leur mise en œuvre ;
- Piloter et coordonner les audits sanitaires et phytosanitaires à l'importation et à l'exportation ;
- Assurer la prospection, les échanges et la mise en œuvre des actions d'ouvertures des marchés internationaux aux produits agricoles et agro-alimentaires marocains en concertation avec le Ministère et les autres organismes concernés ;
- Veiller au suivi des demandes d'accès des produits agricoles marocains à de nouveaux pays importateurs, en collaboration avec le Ministère et les autres entités concernées ;
- Assurer le suivi des évolutions des mesures sanitaires, phytosanitaires et normatives au niveau international et prendre toutes mesures appropriées en concertation avec le Ministère et les autres autorités et organismes concernés ;
- Veiller à la mise en œuvre des certificats et/ou toute exigence d'ordre sanitaire et phytosanitaire par les entités chargées du contrôle sanitaire et phytosanitaire aux postes d'inspection frontaliers et élaborer les notes et/ou les procédures de leur mise en œuvre ;
- Piloter la mise en place, la gestion et le suivi des applications et des plateformes informatiques relatives à l'import et à l'export des produits agricoles ;
- Participer aux travaux des comités nationaux liés aux affaires SPS, normatives et de facilitation des échanges et autres domaines d'intérêt ;
- Participer à l'élaboration, la révision et la diffusion des projets de mesures SPS et des normes relatives aux domaines relevant de cet Office ;
- Superviser et assurer le suivi des travaux du Codex Alimentarius ;
- Piloter les négociations et le suivi des accords relatifs aux questions SPS et des normatives et à la facilitation des échanges au sein de l'Office et des comités ministériel chargés des accords commerciaux ;
- Piloter les processus de formulation des équivalences et de reconnaissance mutuelle du système SPS marocain avec celui des pays tiers en concertation avec le Ministère et les autres organismes concernés ;
- Assurer la veille et le suivi des notifications SPS ainsi que la gestion du point d'information national SPS ;
- Piloter la publication et la diffusion de toutes les informations scientifiques et techniques liées aux questions SPS, normatives et de facilitation des échanges.

